

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Vendredi 23 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

Le 21 décembre, le président du Congrès a convoqué l'assemblée en séance publique pour le 29 décembre.

En dépit de mes demandes des 20, 21 et 22 décembre, fondées sur les dispositions du règlement intérieur du Congrès, cette convocation ne mentionne pas la loi du pays portant réforme de l'impôt sur le revenu, qui a été adoptée par le Congrès, le 5 décembre dernier, à une très large majorité, et qui fait l'objet d'une demande de seconde lecture de la part du groupe Les Républicains et de deux élus de l'UCF.

En vertu de l'article 49 du règlement intérieur du Congrès, Thierry Santa est tenu de faire droit à ma demande de modification de l'ordre du jour du 29 décembre.

Le président du Congrès fait sciemment preuve d'obstruction.

Il met l'institution qu'il préside au service d'un parti politique, au mépris des dispositions qui régissent le fonctionnement du Congrès.

Philippe Germain